

BULLETIN D'INSCRIPTION

« LE DIVORCE » FORMATION LONGUE (3 journées) Droit de la Famille Niveau 2 et 3

(EDAGO – Campus de Ker Lann) – Bruz

Pour vous inscrire, connectez-vous à votre espace personnel sur le site www.edago.fr :
c'est simple, rapide et le paiement par carte bancaire est sécurisé. A défaut, ce bulletin complété est à retourner à
l'Ecole des Avocats du Grand-Ouest par courrier accompagné du règlement

Nom :
Prénom :
Barreau :
Adresse :
Tél : Mail :

- Avocat + de 2 ans d'exercice professionnel (Grand Tableau)
 Avocat Jeune Barreau (dans les 2 premières années d'exercice)

Date Prestation de Serment :
Titulaire d'une mention de spécialisation :
Date et lieu de naissance :

Intitulé	Dates et horaires	Intervenants	Inscription à la journée		Inscription à la formation complète (21h)	
			Grand Tableau	Jeune Barreau	Grand Tableau	Jeune Barreau
<u>1ère journée :</u> La nouvelle procédure applicable au 1^{er} janvier 2021	Vendredi 19 février 2021 9h00-12h30 14h00-17h30 (à distance)	Mme Natalie FRICERO, Professeur à l'Université Côte d'Azur et Présidente de la Commission nationale d'examen d'avocats et Me Corinne DEMIDOFF, Avocat au Barreau de Rennes	185 € <input type="checkbox"/>	55 € <input type="checkbox"/>	435 € <input type="checkbox"/>	135 € <input type="checkbox"/>
<u>2ème journée :</u> Le divorce sans juge et le droit des contrats – Bilan du divorce sans juge <u>objectif pédagogique :</u> Analyse du contrat de divorce sans juge à l'aune du droit commun des contrats	Vendredi 4 juin 2021 9h30-12h30 13h30-17h30 (à l'EDAGO)	M. Thierry REVET, Professeur Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et Me Dominique PIWNICA, Avocat au Barreau de Paris	185 € <input type="checkbox"/>	55 € <input type="checkbox"/>		

Intitulé	Dates et horaires	Intervenants	Inscription à la journée		Inscription à la formation complète (21h)	
			Grand Tableau	Jeune Barreau	Grand Tableau	Jeune Barreau
<u>3^{ème} journée (1^{ère} partie) :</u> Divorce du chef d'entreprise (répartition patrimoniale)	Vendredi 15 octobre 2021 9h00-12h30 (à l'EDAGO)	Me Jérôme CASEY, Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux IV et Avocat au Barreau de Paris et/ou un avocat conseil et/ou un expert-comptable (à confirmer)	185 € <input type="checkbox"/>	55 € <input type="checkbox"/>	435 € <input type="checkbox"/>	135 € <input type="checkbox"/>
<u>3^{ème} journée (2^{ème} partie) :</u> Divorce et S.C.I.	Vendredi 15 octobre 2021 14h00-17h30 (à l'EDAGO)	Me Jérôme CASEY, Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux IV et Avocat au Barreau de Paris (à confirmer)				

Tarifs Grand Tableau :

- Droits d'inscription à la formation complète soit 435 € permettant de suivre l'équivalent de 21 h de formation et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.
- Possibilité d'inscription individuelle à la journée au tarif de 185 € (cocher la(les) journée(s) choisie(s)) et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.

Tarifs Jeune Barreau :

- Droits d'inscription à la formation complète soit 135 € permettant de suivre l'équivalent de 21 h de formation et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.
- Possibilité d'inscription individuelle à la journée au tarif de 55 € (cocher la(les) journée(s) choisie(s)) et joint un chèque bancaire de€ à l'ordre de l'E.D.A.G.O.

Pour des raisons pédagogiques, il est suggéré de prendre l'inscription aux 3 journées, toutefois une inscription par journée est admise.

« Je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales de vente** ci-dessous et j'autorise l'Ecole des avocats du Grand-Ouest (EDAGO) à utiliser mes **données personnelles** collectées pour autant que cette utilisation s'inscrive dans le cadre des missions de l'EDAGO.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter la politique de protection des données à caractère personnel de l'EDAGO sur notre site Internet accessible à l'adresse www.edago.fr ». Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez à tout moment de la possibilité d'exercer vos droits sur vos données personnelles (droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité des données personnelles et de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée), en contactant l'EDAGO à l'adresse rgpd@edago.fr en joignant un justificatif d'identité à votre demande. »

Fait à....., leSignature :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

■ **L'INSCRIPTION PREALABLE OBLIGATOIRE.** Les avocats se présentant directement à une formation sans s'être préalablement inscrits prennent le risque de ne pouvoir y assister si la capacité d'accueil de la salle est atteinte. Une majoration tarifaire est appliquée aux avocats non-inscrits préalablement à la formation.

Seules les personnes inscrites sont informées individuellement de toute modification (lieux - horaires) ou annulation.

⇒ **L'EDAGO ne délivre les attestations de présence, sous réserve d'une présence effective (émargement systématique matin et/ou après-midi lors des formations) et du règlement de la formation.**

■ **ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT**

⇒ **A l'initiative de l'Avocat :**

Toute annulation doit **impérativement** être notifiée par mail (inscriptionfc@edago.fr) à l'Ecole **4 jours ouvrables avant la formation** (*exemple pour une formation organisée le vendredi, demande à faire au plus tard le lundi matin précédent avant 12h00*). Le délai est ramené à deux jours en cas d'abonnement.

En cas d'annulation de votre part, et ce dans les conditions mentionnées ci-dessus, votre carte bancaire sera recreditée du montant correspondant.

A défaut aucun remboursement ne sera accordé (sauf cas de force majeure dûment justifié).

⇒ **A l'initiative de l'EDAGO :**

Les formations sont susceptibles d'être annulées ou reportées à tout moment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou des raisons de force majeure (problème de santé d'un intervenant – intempéries).

Dans ce cas, l'EDAGO procédera au remboursement des droits d'inscription.

► Cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge individuelle auprès du FIF-PL www.fifpl.fr ou de PEPPS ACTALIANS www.actaliens.fr.

► Formation ne pouvant faire l'objet d'une inscription par abonnement.

